

DEMANDE D'OCTROI DE CHOMAGE PARTIEL

Art. L. 511-4 (4) du Code du Travail

Formulaire à renvoyer au
Ministère de l'Economie
Secrétariat du Comité de Conjoncture
L – 2914 LUXEMBOURG

- cas de force majeure coronavirus FCV

Mois de : Année :

I. Données relatives à l'entreprise :

1. Nom de l'entreprise : (raison sociale)			
2. Adresse :	Rue :		
	Code postal :	Ville :	
3. Code NACE *			
4. Secteur selon Code NACE *			
5. Activités principales :			
6. Activités connexes :			
7. Date de création :		8. Date de reprise :	
9. N° matricule :		10. N° d'autorisation de commerce :	
11. Gérant :		12. E-mail :	
13. Téléphone :		14. Fax :	

Le Portail Entreprise propose une recherche sur le Code NACE et le secteur d'activité selon le Code NACE sous: https://guichet.public.lu/fr/outils/code_nace.html

II. Données relatives à la situation économique de l'entreprise (en milliers) :

(indiquer les chiffres correspondants tels qu'ils ressortent du bilan au moment de la demande et au 31 décembre de chacune des trois dernières années)

	31/12/17	31/12/18	31/12/19	Exercice en cours
- chiffre d'affaires :				
- profits & pertes nets après impôts :				
- valeur du stock de produits finis :				
	Lux.	Union européenne	Autres	
- chiffre d'affaires approximatif en % d'après les marchés :	%	%	%	
- noms des principales entreprises concurrentes :			

III. Données relatives à la situation de l'emploi (dernier mois) :

	Total	Résidents		Frontaliers		
		Lux	Etranger	B	F	D
Nombre de salariés sans les intérimaires :						
Nombre de contrats de travail à durée déterminée :						
Nombre de contrats de travail à durée indéterminée :						
Nombre d'intérimaires :						
Nombre total de salariés						

- masse salariale mensuelle totale de l'entreprise (coût salarial total y compris les cotisations sociales, primes et gratifications) :
- salaire horaire moyen par salarié (y inclus part patronale des charges sociales) :
- nombre total de licenciements intervenus au cours des 12 derniers mois pour des raisons inhérentes à la personne :
- date du dernier licenciement pour raisons inhérentes à la personne :
- nombre de licenciements intervenus au cours des 12 derniers mois pour des raisons non inhérentes à la personne du salarié (**pour raisons économiques**) :
- date du dernier licenciement pour raisons économiques :
- date de la notification au salarié du dernier licenciement pour raisons économiques :
- embauchages effectués aux cours des 12 derniers mois (sans les intérimaires) :

IV. Activité(s) / division(s) de l'entreprise touchée(s) par le chômage partiel :

.....
 Description des causes de la réduction forcée de la durée normale de travail :

.....

V. Dates (périodes) prévues pour le recours au chômage partiel :

Réduction projetée de la durée de travail mensuelle :

Nombre cumulé d'heures chômées: hrs = % de la durée mensuelle normale

Salariés touchés par le chômage partiel :

salariés = % de l'effectif total

Est-ce que des heures supplémentaires doivent être prestées par d'autres salariés :

Oui Non

Si oui, quels départements sont affectés ?

.....

VI. Description des moyens propres utilisés par l'entreprise pour maintenir un niveau normal de l'emploi

- action sur l'emploi (p. ex. congé individuel et collectif, travaux d'entretien, plans ou projets de formation professionnelle continue, télétravail) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- action sur l'activité (p. ex. recherche de nouveaux clients, recherche de nouveaux fournisseurs, développement de nouveaux produits, plan d'investissement ou de restructuration) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VII. Evolution à attendre dans les trois prochains mois :

- Dégradation de la situation Stabilisation de la situation Amélioration de la situation

VIII. L'employeur s'engage, pendant la période d'application du chômage partiel pour des causes de force majeure, à ne licencier aucun salarié pour des motifs non-inhérents à sa personne.

IX. L'employeur et le ou les représentants du personnel déclarent :

- qu'ils se sont concertés sur les moyens de l'entreprise à utiliser en vue du maintien d'un niveau de l'emploi ;
- que le chef d'entreprise a informé et entendu les délégations du personnel, le comité mixte d'entreprise ainsi que les organisations syndicales (en cas de convention collective) au sujet de la présente demande d'indemnisation partielle des chômeurs.

, le .

Noms des parties concernées :

.....

Signatures :

Chef d'entreprise

Délégation

Important :

- **L'attestation de paiement des cotisations de sécurité sociale est à joindre à la première demande. Elle ne doit plus être jointe à chaque demande de prolongation de chômage partiel.**
- **Lorsqu'il s'agit de la première demande pour l'exercice en cours, les comptes annuels des trois derniers exercices sont à joindre à la demande.**
- **L'original de la demande doit nous parvenir avant le 12^e jour du mois précédent la mise en œuvre de la mesure, dûment signée.**
- **Au cas où la société ne dispose pas de délégation, chaque salarié concerné devra signer individuellement.**

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que le traitement des demandes de chômage partiel. Conformément aux termes de ladite législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti